

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Morais-Chiasson	Numéro de permis 2006136	Date d'inspection Le 29 mai 2024	
Nom de l'établissement Halte scolaire La Girouette		Numéro de téléphone (506) 358-1183	
Adresse 3953 boulevard Des Fondateurs Saint-Isidore NB E8M 1C1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu. - Les documents affichés sont conformes. - Les dossiers financiers sont tenus et complets. - Les médicaments sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants. Pendant ma visite, les enfants du premier groupe sont en jeu libre en attendant le deuxième groupe pour prendre leur collation avant d'aller à la salle de bain pour jouer dehors.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 mai 2024

Date

original signé par
Sonia Caissie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 mai 2024

Date